



PRÉFET DU LOIRET

Direction départementale des territoires
Service agriculture et développement rural
181 rue de Bourgogne
45042 ORLEANS CEDEX 1

Conditionnalité des aides de la PAC Respect des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)

Demande de dérogation à la mesure de non brûlage des résidus de cultures

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom ou dénomination sociale :

Précisez le nom du gérant

Adresse du siège de l'exploitation :

N° Tél :

N° PACAGE :

N° SIRET :

Conformément à l'article 7 de l'arrêté relatif aux BCAE de la campagne 2014, je sollicite l'autorisation de procéder au brûlage des pailles ou (et) résidus de culture indiqués ci-dessous et situés sur les **parcelles culturales délimitées en rouge** sur la photo du RPG jointe à ma demande

Commune	N° îlot	Surface à incinérer	Nature des pailles et résidus à incinérer	Motifs(s) de la demande de dérogation	Nature des cultures à planter	Date prévue de l'opération

J'ai bien noté que l'absence de réponse du service agriculture et développement rural de la DDT vaut acceptation, toutefois, je m'engage à respecter les dispositions de l'arrêté préfectoral réglementant les feux dits de plein air du 21 juin 2002, à être muni de l'autorisation délivrée par le Maire, et à respecter les consignes de sécurité.

Fait à le

Signature du demandeur ou du gérant en cas de forme sociétaire, et de tous les associés en cas de GAEC

Cette demande doit être adressée à la Préfecture du Loiret, DDT du Loiret, SADR, 181 rue de Bourgogne, 45042 Orléans cedex1
au plus tard 10 jours avant la date prévue de l'opération, accompagnée de la photographie (RPG)